

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU MECANISME DE TARIFICATION DES PRODUITS PETROLIERS

Conformément aux dispositions de la décision gouvernementale mettant en place un Mécanisme de Tarification des Produits Pétroliers, une commission élargie de l'ARAP chargée de la mise en œuvre du Mécanisme de Tarification des Produits Pétroliers a tenu ce jour 2 janvier 2010 une réunion technique avec la participation de :

- **ARAP**
- **SNPC**
- **CORAF**

L'ordre du jour a porté sur les résultats de l'évaluation du Paramètre de Pilotage du Mécanisme pour la période de l'année 2009.

L'application de l'outil d'analyse à la situation des douze mois de l'année 2009 a été faite. La modélisation prend en compte les évolutions constatées des données spécifiques comme le volume de la consommation des produits pétroliers sur le marché national (production de la raffinerie CORAF et importations), le prix du baril de Brent de référence, le prix fiscal des pétroles congolais et le PPI (Prix Parité à l'Importation). Sur ces bases, le PPM (Paramètre de Pilotage du Mécanisme), indicateur synthétique, a été déterminé tant au niveau de la filière qu'au niveau des produits.

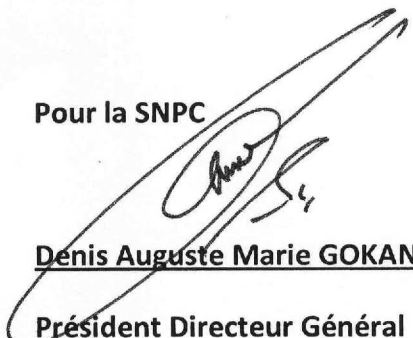
Il est à noter que, durant l'année 2009, le PPM cumulé de la filière a constamment traduit une situation d'excédent de la filière, caractérisé par un écart négatif entre le PRMP (Prix de Revient Moyen Pondéré) et le PED (Prix d'Entrée en Distribution), ce qui correspond à un PRMP inférieur au Prix d'Entrée en Distribution en dépit d'une hausse des prix du marché international sur toute la période.



Par conséquent la commission a recommandé au Gouvernement de ne pas procéder à une modification de prix de produits pétroliers pour le premier trimestre 2010. Conformément aux clauses du Mécanisme, les dividendes proposés à partir des excédents constatés en fin de l'exercice 2009 participeront à la constitution de réserves destinées à la stabilisation des prix.

Fait à Brazzaville le 02/01/2010

Pour la SNPC



Denis Auguste Marie GOKANA

Président Directeur Général

Pour l'ARAP



Ludovic ATTYPPO

Directeur Général p.i.

Pour la CORAF



Denis Auguste Marie GOKANA

Administrateur Général

PARAMETRES DE PILOTAGE DU MECANISME DE TARIFICATION DES PRODUITS PETROLIERS

	Situation au 31 JAN 2009	Situation au 28 FEV 2009	Situation au 31 MAR 2009	Situation au 31 AVR 2009	Situation au 31 MAI 2009	Situation au 30 JUN 2009	Situation au 31 JUL 2009	Situation au 30 AOU 2009	Situation au 30 SEP 2009	Situation au 31 OCT 2009	Situation au 30 NOV 2009	Situation au 31 DEC 2009
FCFA/LITRE												
JET												
SUPER	-89,67	-171,53	-158,48	-122,21	-121,54	-120,49	-126,25	-124,44	-124,12	-127,16	-126,90	-123,55
National	141,96	69,54	60,38	86,23	70,97	84,08	84,98	88,07	88,64	88,43	85,27	90,41
Lampant	109,56	68,22	57,74	81,68	73,28	86,37	89,33	94,58	95,75	97,22	99,60	100,51
International	-217,05	-247,76	-258,25	-234,84	-241,01	-227,17	-223,40	-217,58	-216,08	-214,12	-209,96	-210,61
GASOIL												
National	49,76	-21,65	-26,28	-14,38	-27,42	-29,34	-35,60	-36,88	-36,75	-38,06	-40,45	-32,24
Pêche	63,89	39,79	30,13	50,76	45,40	53,31	54,89	59,12	61,23	63,40	68,15	67,71
Soutes	-251,31	-254,91	-260,55	-235,59	-238,01	-227,45	-223,96	-218,35	-215,57	-212,69	-203,81	-208,17
Fuel Oil léger	-66,43	-66,39	-65,66	-43,86	-43,21	-28,19	-22,97	-16,00	-11,24	-6,27	5,29	-1,21
PPM FILIERE CARBURANT	-32,41	-73,09	-77,02	-54,03	-60,19	-51,19	-50,37	-46,44	-48,37	-43,66	-45,76	-41,31